

*Dossier d'approbation
Conseil municipal du 14/04/2025
Vu pour être annexé à la délibération du 14/04/2025*

PLAN D'ENSEMBLE

Cadastre de novembre 2022



- A4 Servitude concernant les riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau
- EL3 Servitudes de halage et de marche pied
- INT1 Servitude instituée au voisinage des cimetières

T7 Servitude relative aux relations aériennes (non représenté au plan)

La servitude s'applique sur l'ensemble du territoire national et se définit comme suit :
 "A l'extérieur des zones grevées de servitudes de dégagement en application du présent titre
 l'établissement de certaines installations qui, en raison de leur hauteur, pourraient constituer des obstacles à la navigation aérienne est soumis à une autorisation..."

Fond de plan cadastral : Géoportail de l'Urbanisme, PCI Vecteur, janvier 2023
AC1, AC2 : Atlas du patrimoine - Ministère de la culture, 2023
AS1, A4, EL3, INT1, T7 : DDTM Décembre 2023

03/04/2025

